

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020

Date de convocation : 07 décembre 2020

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER.

Conseillers municipaux : Hervé BORNERT, Sophie DOLLINGER, Ludovic FISCHER, Fabien GINSS
Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER, Alexandre
ROUYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : Martine CLAUDON.

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que Martine CLAUDON lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

Mme Laurette DIEBOLD, 1^{ère} Adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire prend la parole :

Je vous demande de respecter une minute de silence en hommage à ce professeur, Samuel Paty, assassiné devant son collège à Conflans Sainte Honorine le 16 octobre 2020.

C'est notre devoir collectif de rendre hommage, au professeur.

Cet homme, assassiné parce qu'il développait l'esprit critique de nos enfants, futurs citoyens, dans une France respectueuse de toutes les convictions et de toutes les croyances.

Ce modèle, même s'il ne plaît pas à certains, nous devons absolument le défendre pour que notre France reste le pays des libertés.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2020
2. CAH : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation des délégués de la Commune de Mittelschaeffolsheim
3. Embauche agent par la Communauté d'Agglomération de Haguenau
4. Acquisition matériel communal
5. Participation financière à l'achat de la gerbe pour le Père Louis
6. Convention CAUE
7. Décision modificative n°1
8. Subvention Chorale Saint Cécile
9. Location de salle aux associations sportives
10. Désignation membres Association Foncière
11. Attribution parcelle agricole au Waldlose
12. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. CAH : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE MITTELSCHAEFFOLSHEIM

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Elle intervient soit à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de nouvelles compétences.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 10 septembre dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil municipal de procéder, en son sein, à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

M. Alain WACK comme membre titulaire de la CLECT,
Mme Martine CLAUDON comme membre suppléante de la CLECT.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

3. EMBAUCHE AGENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le 26 octobre 2020, Sylvain DEHIMI, habitant du village, a été embauché par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et mis à disposition à 27/35èmes à la Commune de Mittelschaeffolsheim et à 8/35^{ème} à la commune de Krautwiller (le jeudi).

La commune est très contente de son travail et il est apprécié des administrés.

Mélissa LAGEL, la secrétaire de mairie, employée par la commune, est actuellement à 35h/semaine. M. le Maire explique qu'il est satisfait de son travail et lui souhaite de pouvoir évoluer à la hauteur de ses capacités.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a proposé sa mutation à la CAH et la mise à

disposition à raison de 80 % à la commune de Mittelschaeffolsheim et 20 % au service de la Direction des Ressources Humaines et de l'Innovation. Elle assurera 7h par semaine à Haguenau (sauf nécessité) les jeudis à partir du 1^{er} janvier 2021 si le Conseil Municipal donne son accord. Le Conseil Municipal est pour l'embauche de Mélissa LAGEL par la CAH et la mise à disposition de la Commune pour 28h/semaine.

M. le Maire précise que le jeudi, la mairie sera donc fermée au public.

Le Conseil Municipal en prend note.

4. ACQUISITION MATÉRIEL COMMUNAL

Compte tenu de la vétusté du tracteur communal (partagé avec la commune d'Olwisheim), M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un nouveau tracteur et son équipement pour la commune.

Un devis a pour le moment été réalisé afin d'avoir un ordre de prix, d'autres devis seront sollicités prochainement. Ce devis comprend un tracteur avec cabine afin de protéger l'agent, un module tondeuse et un module brosse de désherbage. Une remorque serait nécessaire également.

M. le Maire indique que pour cet achat, il faudrait prévoir une enveloppe de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

Discussions : Ludovic FISCHER propose d'acquérir un broyeur de végétaux afin de ne plus avoir à accumuler les branchages à la sortie du village vers Rumersheim. M. le Maire répond qu'il serait certainement plus intéressant de faire venir une entreprise pour effectuer ce travail, ce qui est prévu début d'année 2021 pour broyer le tas vers Rumersheim et celui de la « Grosspitz ». Il informe également qu'un broyage est organisé aux différentes déchetteries de la CAH pour les particuliers, 2 fois par an, qui pourront repartir avec leurs copeaux. Le groupe pourra réfléchir à la mise à disposition d'une benne au printemps sur notre commune, aux frais de Mittelschaeffolsheim, pour permettre à nos concitoyens d'y déposer leurs tailles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'achat d'un tracteur communal et son équipement,
- APPROUVE l'enveloppe de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC pour cet achat,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

5. PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACHAT DE LA GERBE POUR LE PÈRE LOUIS

Suite au décès du Père Louis KUNTZ, ancien Curé de la Paroisse, survenu le 04 juin 2020, les Maires des 4 communes du RPI, à savoir Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim se sont mis d'accord afin d'acheter une gerbe pour la cérémonie.

Le coût de cette gerbe s'élève à 167 € TTC. La commune de Bilwisheim a payé l'intégralité de la facture. Il est demandé au Conseil son accord afin de participer à cette facture à hauteur d'un quart, soit 41,75 € TTC.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :

- **DE PARTICIPER** à hauteur d'un quart de la facture d'achat de la gerbe, soit 41,75 € TTC.
- **D'IMPUTER** cette recette au 6288 du Budget PRIMITIF 2020.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

6. CONVENTION DE CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU BAS-RHIN

Monsieur le Maire soumet aux membres le projet de la convention de contractualisation avec le CAUE du Bas-Rhin (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin). Il s'agit d'une mission d'accompagnement et à ce titre, la démarche proposée par le C.A.U.E implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée. La convention s'achèvera au plus tard trois ans après la date de signature pouvant toutefois être reporté par avenant. Le montant de la participation volontaire et forfaitaire s'élève à 4000 € à laquelle s'ajoute une adhésion annuelle de 100 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de contractualisation avec le C.A.U.E. du Bas-Rhin pour un montant forfaitaire de 4000 € et l'adhésion annuelle de 100 €.
- DIT que cette dépense sera imputée en section d'Investissement - COMPTE 2031 -
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

7. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2015,
Considérant que les crédits du chapitre 014 se révèlent insuffisant,
Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 comme suit qui n'affecte en rien les résultats du budget principal 2020.

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Ecriture d'ordre :

- | | |
|---|-------------|
| - chap. 022 article 022 (dépenses imprévues) : | - 9035,00 € |
| - chap. 014 article 739211 (Attribution de compensation.) : | + 9035,00 € |

CHARGE Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

8. AUTORISATION DE LIQUIDATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2021 qui doit intervenir avant le 15 avril 2021, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, telles qu'indiquées ci-dessous :

Chapitre	BP 2020	25 %
21. Immobilisation corporelles	201 953,51 €	50 488,38 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

9. SUBVENTION CHORALE SAINTE CÉCILE

M. le Maire donne lecture du courrier daté du 15 octobre 2020 de la Chorale Sainte Cécile, représentée par son Président Jean MOSTER, sollicitant une subvention exceptionnelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle à la Chorale Sainte Cécile pour un montant de 300 €.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite dans le budget 2020 – section de fonctionnement – compte 6574 -
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

10. RÉDUCTION DE LOCATION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Laurette DIEBOLD

Considérant que durant l'année 2020, les confinements subis en raison de la crise sanitaire ont grandement perturbé la vie associative.

Considérant que chaque année en décembre, pour l'année scolaire entamée, la commune facture la location de salle aux associations sportives.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé le 06 juillet 2017 de facturer la première année de présence de l'association à 90 €/an et par plage horaire puis les années suivantes à 120 €/an et par plage horaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de ce forfait ou sur une réduction exceptionnelle de celui-ci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réduire, à titre exceptionnel, le forfait annuel par plage horaire de 120 € à 90 € pour l'année 2020-2021.
- **DE FACTURER** les associations sportives de la façon suivante :

Activité	Responsable	Jours de cours	Nb de plages horaires	Tarifs annuel appliqué par la commune	Tarifs 2020/2021
Fitness	PERSO'COACH	Mercredi	1	120 €	90 €
Qi-Gong	Nathalie KINTZ	Lundi	1	120 €	90 €
Danse	Sylvie KLAUTH	Lundi et jeudi	4 : 2 le lundi 2 le jeudi	480 € + 10 € par séance particulière + 100 € de nettoyage par an	360 € + 10 € par séance particulière + 100 € de nettoyage par an

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Nicolas LAUGEL).

11. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE MITTELSCHAEFFOLSHEIM

M. le Maire informe que le bureau de l'association foncière est nommé pour une durée de six ans. Tous les membres du bureau sont rééligibles. Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibérative. Suite aux dernières élections municipales, le nouveau maire devient membre de droit mais il convient également de désigner les nouveaux représentants siégeant au niveau local.

Après en avoir entendu les explications de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

PROPOSE de nommer comme membres titulaires à l'association foncière de Mittelschaeffolsheim

M. Jean-Marc MEYER
M. Fabien GINSS
M. Franck MEYER

PROPOSE de nommer comme membres suppléants à l'association foncière de Mittelschaeffolsheim

M. Stéphane KRAUT
Mme Laurette DIEBOLD

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Fabien GINSS).

12. ATTRIBUTION PARCELLE WALDLOSE

M. le Maire explique que la commune est propriétaire de parcelles situées sur le ban communal de Brumath, au lieu-dit WALDLOSE, juste à droite avant la forêt en allant vers Brumath. L'une des parcelles cadastrée section 87 parcelle 30 lot 26 d'une surface de 54 ares se libère en raison du désistement du locataire : M. Gilbert SCHLEMMER.

Le 1^{er} décembre, M. Félix MEYER a fait une demande afin de devenir le nouveau locataire de cette parcelle, il explique qu'il est agriculteur à Mittelschaeffolsheim et vit de son métier. M. le Maire soumet à décision l'attribution cette parcelle.

Après délibération,
Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer la location de la parcelle cadastrée section 87 parcelle 30 lot 26 d'une surface de 54 ares à M. Félix MEYER.
- DIT que le bail d'une durée de 9 ans tacitement renouvelable sera réalisé en mairie
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents qui en résultent.

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Mathieu KIEFFER).

7. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Fête des enfants

Laurette DIEBOLD explique que la Commission Sports, Loisirs, Animation, s'est réunie fin août 2020 afin de discuter de la mise en place des décorations de Noël. Fin octobre, une 2^{ème} réunion a eu lieu afin de statuer sur les actions de la fête des enfants.

En raison de la situation sanitaire, aucune fête ne peut se faire dans la salle compte tenu du nombre de participants habituels. Il était proposé de faire une après-midi cinéma, mais malheureusement, la décision de l'Etat de re-confiner empêche toute forme de rassemblement. De ce fait, la fête des enfants ne pourra être organisée en 2020 et est annulée.

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Fête des Aînés

Laurette DIEBOLD répète que vu qu'aucun rassemblement ne peut se faire, il n'est pas raisonnable de faire le traditionnel repas des aînés début 2021. Cependant, M. le Maire et les adjoints proposent de faire participer les 3 nouveaux commerces du village en offrant un paquet cadeaux aux aînés, en porte à porte. Ce cadeau est composé d'un chocolat, fourni par la boulangerie Arbogast, d'un bon d'achat pour une pizza à la pizzeria NATALINO'S et d'un bon de 5 € de réduction chez le nouveau salon de coiffure L'HAIR. Les cadeaux seront distribués le samedi 19 décembre de 10h à 14h par les élus qui souhaitent participer.

Laurette DIEBOLD demande aux conseillers de s'annoncer s'ils souhaitent participer afin qu'elle puisse constituer des équipes.

Discussion : Carmen SCHLEMMER apprécie le projet et indique qu'elle aurait souhaité être informée en amont de cette opération. Laurette DIEBOLD en prend note.

Le Conseil Municipal en prend note.

c. Décorations de Noël

Laurette DIEBOLD remercie les participants de la Commission Sports, Loisirs, Animation qui ont installé les décorations de Noël au sein du village. Elle remercie également Sylvain DEHIMI, l'agent communal, pour son aide dans la réalisation et la mise en place des décorations.

Quelques photos sont diffusées.

Discussions : Mathieu KIEFFER annonce qu'il a reçu des retours positifs sur les nouvelles décorations. Jessica GREGET aussi.

Le Conseil Municipal en prend note.

d. Panneau Pocket

M. le Maire explique que le système d'alerte à la population utilisé actuellement consiste en l'envoi de SMS et de mails aux personnes qui se sont inscrites préalablement en mairie.

Ceci implique une gestion de données personnelles.

Le système d'alerte et d'information Panneau Pocket est présenté au Conseil Municipal. En raison d'un souci technique, les vidéos de présentation ne peuvent être projetées. M. le Maire propose d'envoyer ces vidéos par mail aux conseillers et de reporter le point au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note.

e. Logo de la Commune

M. le Maire présente les différentes formes du blason de la commune ainsi que le logo utilisé. Il précise que ce logo n'a pas été officialisé.

Afin de l'être, il présente un devis de la société KRYSALIDESIGN (entreprise déjà sollicitée en 2019 pour la réalisation du site Internet de la Commune). Ce devis s'élève à 234 € TTC.

Le Conseil Municipal en prend note et attend les propositions de cette société.

f. Distribution M'HAG

M. le Maire fait suite à la discussion du dernier Conseil Municipal concernant la distribution du magazine de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : le M'HAG.

Celui-ci est distribué par une filiale de LA POSTE mais semble ne pas être distribué dans tous les foyers comme ceci est prévu.

Il demande aux conseillers qui l'a bien réceptionné en ce mois de décembre. Seuls 2 conseillers sur les 15 l'ont bien reçu. Les informations ont été remontées à la CAH.

Le Conseil Municipal en prend note.

g. Carte de Vœux

M. le Maire présente la carte de vœux 2021. Celle-ci sera diffusée par mail aux différents contacts et partenaires de la commune. Elle sera imprimée et distribuée au Maire honoraire, à l'Adjoint honoraire, aux agents ainsi qu'aux aînés dans leur cadeau de fin d'année.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent soumettre un autre point.

- Mathieu KIEFFER informe le Conseil Municipal que Martine MOSTER lui a signalé un souci concernant le passage du camion poubelle entre la rue d'Olwisheim et la rue des Vignes. Dans le virage, le camion roule dans une parcelle et lorsque le temps est humide, toute la terre est éparpillée dans la rue des Vignes. M. le Maire lui répond que ce tronçon appartient à l'Association Foncière et qu'il serait opportun de leur demander la cession de la rue.

Ludovic FISCHER demande s'il est possible de demander l'accord de l'Association Foncière pour réaliser une plateforme. M. le Maire répond que le budget communal est consacré aux propriétés communales et qu'il n'est pas envisagé de faire des travaux pour la commune sur une propriété de l'AF. Il ajoute que l'AF n'a pas la possibilité financière de réaliser ces travaux. Les maisons auraient dû être construites avec un accès communal et non AF. De plus, cette partie de la rue est dépourvue d'éclairage et est très endommagée.

Mathieu KIEFFER demande ce qu'il doit répondre à cette personne. M. le Maire dit que la commune demandera à l'Association Foncière de céder la rue à la commune. Une réflexion sera faite dès que cet objectif sera atteint.

- Ludovic FISCHER demande ce qu'il en est à propos du broyage des branchages de la petite forêt. M. le Maire dit que cela sera fait prochainement.
 - Mathieu KIEFFER signale un décalage de l'horloge de l'église. M. le Maire indique que des travaux électriques ont été réalisés par une entreprise mandatée par l'ES et que l'entreprise de contrôle de l'horloge et du clocher doit passer la semaine prochaine.
- M. le Maire dit que l'église appartient à la Commune mais est gérée par le Conseil de

Fabrique sur le même principe qu'une location. Les consommations et l'entretien (chaudière) est payée par le Conseil de Fabrique mais les vérifications obligatoires et les gros travaux sont payés par la Commune. Mathieu KIEFFER indique que certains double-vitrage des vitraux sont fissurés.

- Jessica GREGET demande ce qu'il en est des travaux de voirie. M. le Maire répond que Karol RITT prépare le budget, il ajoute que les dépenses de voirie de la CAH risquent d'être limitées aux urgences et aux projets entamés ou prioritaires. Mathieu KIEFFER demande dans quels délais les travaux seront réalisés. M. le Maire répond qu'il relancera la CAH mi-janvier.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Maire clôt la séance à 22h44.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Excusée + procuration

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER

Carmen SCHLEMMER.